



1.1

DEC_0057_2025

DÉCISION DU PRÉSIDENT

**SIGNATURE DE LA PROPOSITION FINANCIÈRE DE LIBRICIEL POUR LA MAINTENANCE
DU LOGICIEL DE GESTION DES ACTES ADMINISTRATIFS : WED-DELIB ET S2LOW
(ACTES) ET DU LOGICIEL DE GESTION DES ACTES ADMINISTRATIFS : PASTELL ALLANT
DU 01/06/2025 AU 31/05/2026.**

Le Président de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'article L.2122-1 du Code de la Commande publique,
VU l'article R. 2122-8 du Code de la Commande publique,
VU la délibération du Conseil communautaire n° 94-2022 en date du 29 septembre 2022 portant délégation au Président en matière de marchés publics,

CONSIDERANT que la maintenance des logiciels de gestion des actes administratifs est essentielle au bon fonctionnement de la collectivité.

CONSIDERANT que la maintenance ne peut-être qu'assurée par le prestataire ayant fournit et installé le logiciel.

CONSIDERANT que la révision annuelle des prix sera éventuellement mise en œuvre en fonction des conditions contractuelles en vigueur.

Le Président décide de signer la proposition financière de la société LIBRICIEL, 140 rue Aglaonice de Thessalie, 34170 CASTELNAU-LE-LEZ, d'un montant de 7845,40 € HT, soit 9414,48 € TTC pour la maintenance des logiciels de gestion des actes administratifs : Web-delib et S2low (actes) et Pastell allant du 01/06/2025 au 31/05/2026. Le contrat sera tacitement renouvelé pour une période d'1 an, soit jusqu'au 31/05/2027.

Fait à Pont-Audemer, le 8 juillet 2025

Le Président



Francis COUREL

